Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260429-20260037-DE

N° 2026-037

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- ❑ En exercice : 15
- ❑ Présents : 14
- ❑ Procuration : 1
- ❑ Votant : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 29 avril
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 23 avril 2026

Madame Haud LE GOLIAS est nommée secrétaire de séance

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, H LE GOLIAS, T BODENEZ, S CRAVEC, N PETIT, Y LE PAGE, Y JAOUEN, C SASSOT, M GY, P SUET, M HOUSSIER

PROCURATION : C DORVAL à Y JAOUEN

CREATION EMPLOI NON PERMANENT

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à :

- un accroissement temporaire d'activité en application à l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal,

DECIDE

- la création à compter du 1er mai 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique à temps complet ;

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutive ;

- autorise le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune ou établissement public.

Dit que les dépenses afférentes à ce recrutement sont affectées au budget.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des emplois tel que suit :

- Approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260429-20260037-DE

Etat du personnel au 1er janvier 2026

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Titulaires			
FILIERE administrative			
-Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	35 heures
FILIERE technique-			
- Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2	35 heures
- Adjoint Technique de 1ère classe	C	2	35 heures
	C	1	28 heures
Contractuels :			
CDI de droit public			
FILIERE administrative			
- Adjoint administratif de 2ère classe	C	1	17,30 heures
CDD de droit public en remplacement d'un titulaire			
FILIERE technique-			
- Adjoint Technique de 1ère classe	C	1	28 heures
CDD de droit public accroissement temporaire d'activité			
FILIERE technique-			
- Adjoint Technique de 1ère classe	C	1	35 heures

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLEE
29 (Finistère)

La secrétaire,
Haud LE GOLIAS